



Numéro 169 - Mars 2012

Agreste Franche-Comté - n°169 - Mars 2012

Formation

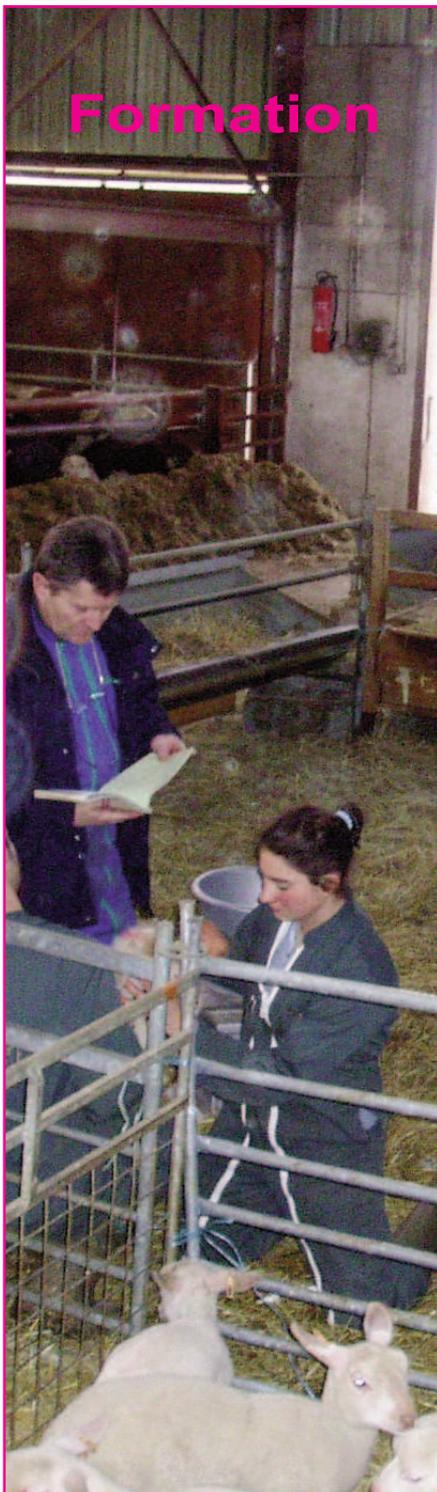


Photo DRAAF - SRFD



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

recensement
agricole
2010

La formation, un passeport pour l'installation

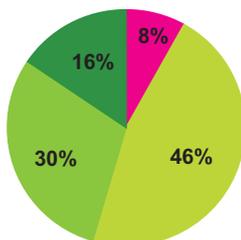
Le niveau de formation des exploitants franc-comtois continue de progresser. Les plus jeunes, mieux formés que leurs aînés, s'orientent majoritairement vers des formations permettant l'obtention d'un diplôme de niveau baccalauréat ou équivalent. En revanche, ils suivent moins d'études supérieures qu'ailleurs. La mise en place et les évolutions des aides financières à l'installation, conditionnées à un niveau de diplôme, sont un facteur important de l'amélioration de la formation des exploitants.

Les fortes mutations qu'a connues l'agriculture ces dernières décennies ont entraîné une nécessaire adaptation du métier d'agriculteur. La conduite d'une exploitation s'est complexifiée avec l'accroissement de la taille des structures, l'évolution des techniques agricoles, le développement des exigences agro-environnementales, les effets de la mondialisation, etc... Ce qui demande désormais des compétences à la fois

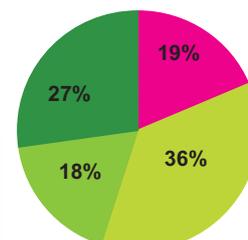
plus élevées et plus variées, acquises notamment en augmentant le niveau de formation des exploitants agricoles. Ainsi, en 2010, 46% des chefs d'exploitation ou coexploitants des moyennes et grandes exploitations de la région ont un niveau d'études au moins égal au baccalauréat, contre 27% en 2000. La Franche-comté se distingue par une part élevée d'exploitants ayant suivi une formation secondaire de cycle

Forte proportion d'exploitants ayant suivi une formation de niveau bac ou équivalent

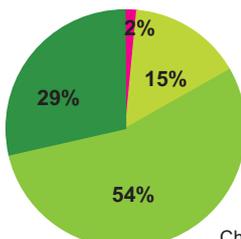
Ensemble des exploitants



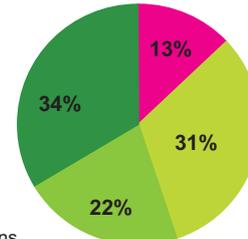
Ensemble des actifs



Exploitants de moins de 40 ans



Actifs de moins de 40 ans



Champ : moyennes et grandes exploitations

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et Insee - Recensement de la population 2008

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

La DJA* est un fort vecteur de hausse du niveau de formation

niveau de formation agricole le plus élevé de l'exploitant	moins de 40 ans		40 ans et plus		ensemble des exploitants	
	non bénéficiaires de la DJA	bénéficiaires de la DJA	non bénéficiaires de la DJA	bénéficiaires de la DJA	non bénéficiaires de la DJA	bénéficiaires de la DJA
Aucun diplôme ou scolarisé jusqu'au primaire	39%	3%	60%	8%	56%	7%
Secondaire cycle court	32%	6%	31%	62%	31%	42%
Secondaire cycle long	21%	61%	6%	21%	9%	35%
Supérieur	8%	30%	3%	9%	4%	16%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : moyennes et grandes exploitations
* Dotation Jeune Agriculteur

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

long (30% contre 26% au niveau national). En revanche, après l'obtention du baccalauréat ou équivalent, les exploitants franc-comtois sont parmi les moins nombreux à poursuivre leur formation par des études supérieures (16% contre 20% au niveau national).

Les jeunes exploitants mieux formés

Les exploitants des moyennes et grandes exploitations ont un niveau de formation globalement plus élevé que l'ensemble des actifs de la région. Ils ne sont que 8% à ne pas avoir de diplôme alors que près d'un actif sur cinq est dans ce cas. Plus

des trois quarts des agriculteurs francs-comtois ont suivi une formation secondaire, de cycle court ou long, contre 54% pour l'ensemble des actifs. Ils sont en revanche moins nombreux que les autres actifs à avoir suivi un cycle d'études supérieures.

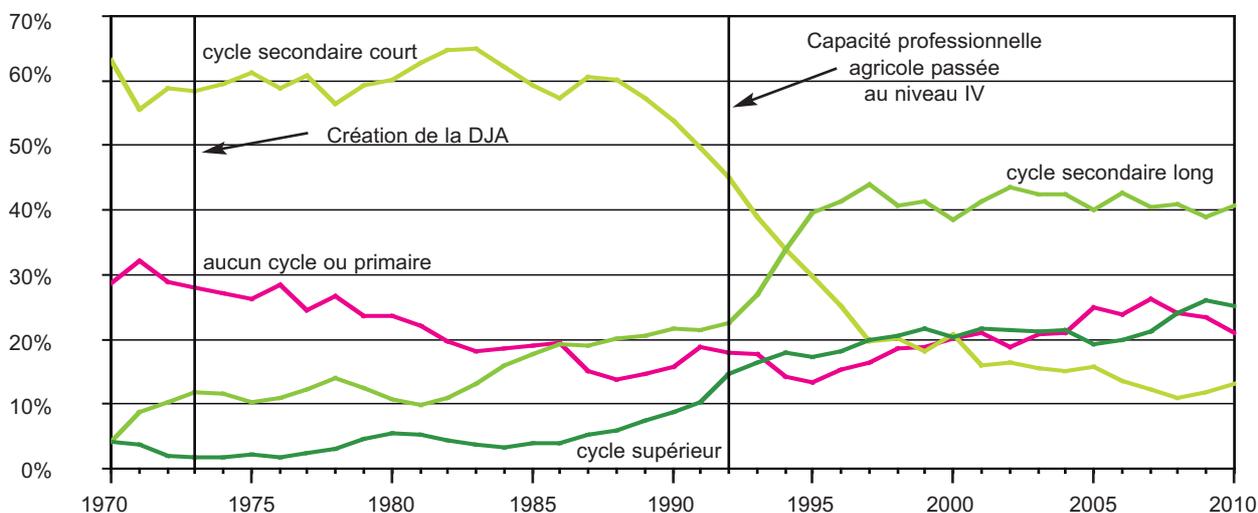
Ce constat est accentué pour les exploitants de moins de 40 ans car ils ont un niveau de formation nettement plus élevé que leurs aînés. La part des exploitants sans aucun diplôme ou scolarisés jusqu'en primaire atteint 35% parmi les 60 ans et plus et seulement 2% pour les moins de 40 ans. A l'inverse, plus de 80% des jeunes exploitants ont suivi des études au moins équivalentes

au baccalauréat contre 18% pour les plus âgés. Les jeunes agriculteurs ont délaissé la formation secondaire courte, ils ne sont que 15% à ne pas avoir dépassé ce niveau d'études soit deux fois moins que l'ensemble de la population active. Plus de la moitié d'entre eux lui ont préféré les formations secondaires longues débouchant sur le baccalauréat, toutes filières confondues. Enfin, la part des jeunes exploitants ayant une formation supérieure atteint près de 30%, niveau proche de celui de l'ensemble des jeunes actifs. La forte prédominance de la filière secondaire longue parmi les exploitants de moins de 40 ans s'explique en grande partie par l'évolution du dispositif d'aide à l'installation, la Dotation Jeune Agriculteur (DJA).

Rôle important de la DJA dans l'élévation du niveau de formation des agriculteurs

Les deux tiers des exploitants en activité en 2010 ont déclaré avoir bénéficié de la DJA. Cette aide à l'installation est conditionnée à un niveau de formation agricole, de plus en plus élevé au fil des modifications du dispositif depuis sa création en 1973. Depuis 1992, il faut ainsi être titulaire d'un diplôme agricole au moins équivalent au baccalauréat pour être éligible à la DJA. Cette

Niveau de formation agricole des chefs selon l'année de leur première installation



note de lecture : Parmi les chefs d'exploitations en activité en 2010 et dont la première installation date de 1995, 40% ont une formation de niveau secondaire de cycle long.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

dernière évolution des critères d'attribution a été un important facteur de l'élévation du niveau de formation des agriculteurs. Ainsi, parmi les chefs d'exploitation encore en activité en 2010 et qui étaient primo-installés en 1992, la part de ceux ayant suivi une formation secondaire longue agricole est de 23%. Pour ceux dont la première installation s'est réalisée 3 ans plus tard, en 1995, cette proportion est passée à 40% et se maintient plus ou moins à ce niveau depuis.

Parmi les exploitants de moins de 40 ans, directement concernés par la réforme de 1992, plus des trois quarts ont obtenu la DJA. Ils ont un niveau de formation agricole nettement supérieur aux exploitants de la même classe d'âge n'en ayant pas bénéficié : 91 % ont un diplôme agricole au moins égal au baccalauréat contre 29 % pour les non bénéficiaires.

L'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture relève entièrement du ministère chargé de l'agriculture. La DJA et la notion de capacité professionnelle agricole qui en découle ont ainsi mis l'enseignement agricole au cœur de

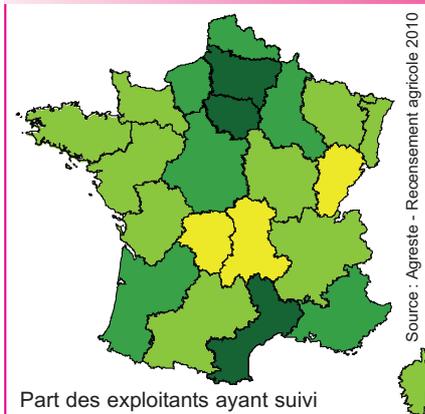
la politique de formation des agriculteurs. Plus des trois quarts des exploitants des moyennes et grandes exploitations de Franche-Comté ont suivi une formation, initiale ou continue, dans un établissement agricole.

Environ un millier des exploitants en activité en 2010, soit 10% des effectifs, ont bénéficié d'une formation professionnelle continue agricole au cours de leur carrière. Dans près de 60% des cas, il s'agit d'une formation secondaire courte (CAPA, BEPA, BPA).

Moins d'études supérieures chez les éleveurs

Le niveau de formation varie selon la spécialisation des exploitations, notamment après le baccalauréat ou équivalent. Les exploitations tournées tout ou partie vers l'élevage comptent moins d'exploitants avec un niveau de formation supérieure. Ce type d'exploitation, de par ses caractéristiques (besoin de main d'œuvre, organisation souvent en GAEC familial), semble induire une

Plus de formations supérieures dans les régions viticoles ou de grandes cultures



Part des exploitants ayant suivi une formation supérieure



BD CARTO®
© IGN - Paris - 2002
DRAAF Franche-Comté (SRISE)
Reproduction interdite - janvier 2012
Licence N° CUEF -02-006

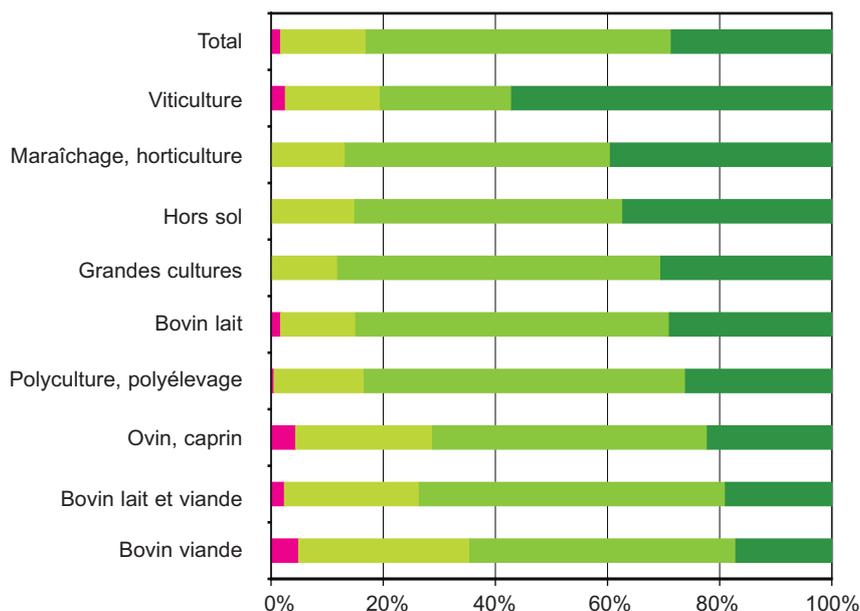
entrée dans la vie active plus précoce que dans des spécialisations comme les grandes cultures ou la viticulture. C'est pourquoi la Franche-Comté est l'une des régions, avec l'Auvergne et le Limousin, où la part des exploitants

Historique de la DJA

Dans le cadre de la politique de modernisation de l'agriculture amorcée dans les années 60, accroître la formation des agriculteurs est rapidement devenue une priorité. Pour inciter les futurs exploitants à se former, il a été décidé de lier les aides publiques pour l'installation à la notion de « capacité professionnelle agricole ». Celle-ci fixe les conditions permettant aux candidats à l'installation de bénéficier de la DJA et de prêts bonifiés : être âgé de moins de 40 ans et avoir un niveau minimum de formation agricole, complétées par d'autres obligations au moment de l'installation.

En près de 40 ans d'existence, la DJA a connu plusieurs évolutions, visant à chaque fois à accroître le niveau de formation des agriculteurs. Son attribution, à l'origine seulement conditionnée au suivi d'un stage de formation continue de 200 heures, a ensuite été conditionnée à l'obtention d'un diplôme agricole de niveau V (BEPA, BPA) en 1984 puis, en 1992, à un diplôme agricole au moins équivalent au niveau IV (BTA ou équivalent) pour les candidats nés après le 1^{er} janvier 1971. Enfin, depuis 1997, le niveau IV est étendu à tous les candidats quel que soit leur âge.

Forte prédominance des formations de niveau secondaire chez les jeunes éleveurs



Champ : moyennes et grandes exploitations, exploitants de moins de 40 ans



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

ayant suivi des études supérieures est la plus faible.

Les femmes comblent leur retard de formation

En 2010, 16% des femmes exploitantes n'ont aucun diplôme. La quasi totalité des femmes dans cette situation ont plus de 40 ans. En effet, l'écart de niveau de formation globale tend à se réduire, en particulier chez les jeunes. La part des exploitantes

de moins de 40 ans ayant un niveau d'études au moins égal au baccalauréat est passée de 50% à 78% entre 2000 et 2010, niveau désormais proche de celui de leurs homologues masculins (84%). De plus, les jeunes exploitantes sont plus nombreuses à poursuivre des études après le baccalauréat (37% contre 27% pour les exploitants de moins de 40 ans). En revanche, en matière de formation agricole, les différences restent encore marquées entre hommes et

femmes. Parmi ces dernières, plus de la moitié n'ont aucun diplôme agricole contre 17% chez les hommes. Si la part des exploitantes de moins de 40 ans ayant suivi des études agricoles de niveau IV et plus a doublé en dix ans, passant de 30 à 60%, l'écart avec les hommes s'est cependant creusé de 13 à 20 points. Cela se traduit par une proportion de bénéficiaires de la DJA moindre chez les femmes que chez les hommes (39% contre 72%). ■

L'offre de formation en Franche-Comté

L'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires relève entièrement du ministère chargé de l'agriculture. En Franche-Comté, le système de formation agricole propose des filières de formations générale, technologique et professionnelle allant de la 4^{ème} de l'enseignement agricole à la licence professionnelle par la voie scolaire, l'apprentissage (7 centres de formation d'apprentis), la formation continue ou la validation des acquis de l'expérience (VAE).

L'offre de formation régionale s'est adaptée aux modifications réglementaires fixant la capacité professionnelle. Ainsi, pour répondre à la réforme de la DJA en 1992, le Brevet Professionnel « Responsable d'exploitation agricole » (BP REA), de niveau IV, a remplacé le Brevet Professionnel Agricole, de niveau V, pour l'obtention de la capacité professionnelle.

En 2011, les 25 établissements de l'enseignement agricole franc-comtois ont accueilli 5 500 élèves soit 11% des effectifs des lycées de la région. Près de 90% d'entre eux choisissent l'enseignement professionnel agricole qui regroupe un quart du total des effectifs scolarisés en filières professionnelles en Franche-Comté. Parmi eux, moins d'un élève sur cinq suit une formation professionnelle spécifique aux métiers de la production agricole. Dans cette filière, une très grande majorité des élèves sont des hommes et plus de 70% préparent un Baccalauréat professionnel ou un BTS.

Correspondance entre niveau de formation et diplôme préparé

Niveau de formation	Diplômes de l'Education Nationale	Diplômes de l'enseignement agricole
Aucune scolarisation ou scolarisé jusqu'en primaire (niveau VI)	pas de qualification ou certificat d'études	
second cycle court : études secondaires courtes ou collège (Vbis et V)	BEPC (Brevet d'études du premier cycle) Brevet des collèges	
	Diplômes correspondant au CAP (Certificat d'aptitude professionnelle)	CAPA (Certificat d'aptitude professionnelle agricole)
	Diplômes correspondant au BEP (Brevet d'études professionnelles)	BPA (Brevet professionnel agricole) BEPA : n'est plus proposé à partir de 2012
second cycle long : études secondaires longues (IV)	Diplômes correspondant au baccalauréat, brevet de technicien, brevet professionnel	Bac technologique - Bac professionnel, Brevet professionnel BTA (Brevet de technicien agricole) : n'est plus proposé depuis 2010
études supérieures (III, II et I)	Diplômes obtenus après un premier cycle universitaire (bac + 2 ans) : BTS (brevet de technicien supérieur), DUT (Diplôme universitaire de technologie), etc...	BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole)
	Diplômes obtenus à l'issue du deuxième cycle universitaire (bac + 3 ans) : licence, ou du troisième cycle universitaire (bac + 5 ans) : master, doctorat etc...	Diplôme d'ingénieur, titre de docteur vétérinaire

Suivez l'actualité du recensement sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr et sur www.draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique

191, rue de Belfort - Immeuble Orion - 25043 BESANÇON CEDEX Tél. : 03 81 47 75 50 - Fax : 03 81 47 75 05

- **Directeur** : Pascal WEHRLÉ
- **Directeur de la publication** : Florent VIPREY
- **Rédaction** : Lionel MALEGUE, Dominique RAGOT
- **Composition** : Marie-Claire PETIT-MAIRE
- **Dépôt légal** : à parution
- **ISSN** : 0246-1803
- **Prix** : 4,50 Euros
- **© Agreste 2012**

